

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3058

présenté par

M. Margueritte, M. Lefèvre, M. Mournet, M. Reda, M. Sitzenstuhl, M. Roseren, M. Labaronne, Mme Lemoine, M. Fait, M. Vojetta, Mme Decodts, Mme Vignon, M. Ledoux, Mme Le Grip, Mme Chandler, M. Ghomi, Mme Spillebout, Mme Brulebois, M. Rodwell, Mme Le Nabour, M. Royer-Perreaut et M. Midy

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.